

Entreprise \_\_\_\_\_

Précisez le nom légal exact de l'entreprise

Téléphone \_\_\_\_\_

Indiquez le code régional

**Avantages de la certification Novoclimat sélect**

1. Autorisation d'utilisation de la signature **Novoclimat Sélect** dans l'affichage et la publicité; ces éléments devront être conformes aux règles établies par Transition énergétique Québec.
2. Distinction visuelle sur les listes et les répertoires des entrepreneurs certifiés Novoclimat.
3. Soutien technique visant l'amélioration des techniques de construction qui touchent l'efficacité énergétique.

**Règles et obligations de l'entrepreneur**

1. L'entreprise doit offrir à chacun de ses clients de fabriquer, de fournir et de construire des maisons selon les exigences Novoclimat. Les maisons Novoclimat seront présentées comme le standard de l'entreprise et non comme une option.
2. L'entreprise doit maintenir un taux moyen d'inscription à Novoclimat d'au moins 90 % de ses maisons construites chaque année sur le territoire du Québec (ce qui exclut les travaux de rénovation et la construction de bâtiments multilogements).
3. Les contrats de vente et de construction des maisons Novoclimat, conclus entre l'entreprise et ses clients, doivent bien faire mention du fait que la maison répondra aux exigences Novoclimat et que les aspects relatifs à ces exigences seront couverts par un plan de garantie des maisons neuves.
4. L'entreprise collabore avec Transition énergétique Québec (TEQ), son mandataire et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et leur permet de procéder au contrôle complet du respect des exigences du programme. Elle autorise et facilite toutes les vérifications que TEQ, son mandataire ou le BNQ jugeront nécessaires aux chantiers ou aux ateliers. De plus, elle autorise TEQ, son mandataire ou le BNQ à demander au gestionnaire des plans de garantie de maisons neuves le nombre d'unités d'habitation inscrites au cours d'une année ainsi que l'adresse de chacune.
5. L'entreprise s'assurera de rendre disponible, en quantité suffisante, le matériel promotionnel Novoclimat auprès des acheteurs de maison. Elle veillera aussi à ce que les représentants des ventes soient convenablement formés sur tous les aspects relatifs aux avantages et aux exigences de la maison Novoclimat.
6. L'affichage intérieur et extérieur du bureau de vente de l'entreprise doit indiquer clairement et de façon prépondérante la participation de l'entreprise au programme Novoclimat. L'affichage doit être fait avec le matériel fourni par TEQ; dans le cas contraire, il doit être préalablement approuvé par celui-ci.
7. Dans le but d'éviter toute confusion chez le client, le bureau de vente de l'entreprise ne doit pas servir à faire la promotion d'un produit ou d'un service qui n'est pas conforme aux exigences de Novoclimat.
8. L'entreprise autorise TEQ à transmettre tout document qui concerne l'entreprise au BNQ, lorsque le document pourrait avoir un effet sur sa certification.
9. L'entreprise autorise le BNQ à transmettre à TEQ tout document qu'il a obtenu et qui concerne la certification de l'entreprise.

**Durée de la reconnaissance**

Transition énergétique Québec se réserve le droit d'informer le BNQ du non-respect de l'engagement dans le cas de fausse déclaration, de fausse représentation, d'inactivité de l'entreprise dans le cadre de Novoclimat et dans certains cas de non-respect des exigences, des modalités et des procédures du programme.

TEQ se réserve le droit de mettre fin à l'engagement ou d'en modifier les conditions et les termes à tout moment.

**Attestation et déclaration de l'entreprise**

Attestation

L'entreprise atteste qu'elle a pris connaissance des conditions, des obligations et des modalités du présent engagement et s'engage, envers Transition énergétique Québec, à les respecter intégralement.

\_\_\_\_\_  
Nom du répondant \*\_\_\_\_\_  
Signature\_\_\_\_\_  
Date

Envoi

Veillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli par courrier, courriel ou télécopieur au :

Secrétariat Certification  
Bureau de normalisation du Québec  
333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

Courriel : [Secretariat.Certification@bnq.qc.ca](mailto:Secretariat.Certification@bnq.qc.ca)  
Télécopieur : 418 652-2292

Espace réservé

Vérfié par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

\* Le répondant de l'entreprise est la personne autorisée par l'entreprise à signer des ententes.